

• Banque d'épreuves de langues ELVi

Épreuve conçue par emlyon bs, ESCP BS, ESSEC et HEC Paris

Pour connaître les écoles de la BCE qui ont choisi les épreuves de langues de la banque ELVi, se référer aux tableaux des coefficients.

Chaque candidat est interrogé sur deux langues, l'une d'elles étant obligatoirement l'anglais. Le choix des langues est identique à l'écrit et à l'oral. Le nombre de mots demandés dans les épreuves est acceptable dans une marge de plus ou moins 10 %.

> **La première langue** peut être : allemand, anglais, arabe littéral, espagnol, italien, portugais ou russe*.

Nature de l'épreuve écrite	Coefficient interne
Traductions • Version (250 mots) • Thème (200 mots)	20/100 20/100
Expression écrite Texte en langue étrangère (850 mots), propre à chaque langue. Réponses en langue étrangère à deux questions posées en langue étrangère. (250 mots pour chaque réponse)	60/100
Durée totale de l'épreuve	4h

> **La deuxième langue** peut être : allemand, anglais, arabe littéral, chinois, espagnol, hébreu, italien, japonais, portugais, polonais ou russe.

Le candidat inscrit en filière littéraire peut également choisir le latin ou le grec ancien. Le sujet proposé en latin ou en grec ancien correspond au thème du programme de 2^{ème} année des classes préparatoires littéraires.

Nature de l'épreuve écrite	Coefficient interne
Traductions • Version (200 mots) • Thème (150 mots)	20/100 20/100
Expression écrite Texte en langue étrangère (650 mots), propre à chaque langue Réponses en langue étrangère à deux questions posées en langue étrangère. (200 mots pour chaque réponse)	60/100
Durée totale de l'épreuve	3h

Le candidat doit être en mesure d'apporter la preuve de sa maîtrise d'une langue à travers des épreuves d'expression écrite et de traduction.

Traductions :

En 1^{ère} comme en 2^{ème} langue, la version est tirée d'un texte d'auteur, soit d'ouvrages, soit d'articles, de périodiques ou de quotidiens. Ces textes portent sur la culture ou la civilisation contemporaine, sans exclure certaines références historiques. Le thème concerne un texte à caractère grammatical, écrit en langue de communication peu spécialisée, tiré d'un article ou d'un ouvrage.

Les textes proposés au candidat de 1^{ère} ou 2^{ème} langue diffèrent par leur longueur et leur difficulté.

Expression écrite :

En 1^{ère} comme en 2^{ème} langue, l'expression écrite consiste à répondre à deux questions posées à l'occasion d'un texte en langue étrangère, les questions et les réponses étant en langue étrangère.

Il est prévu que les textes abordent des sujets contemporains et portent sur la culture et/ou la civilisation des domaines linguistiques concernés, ce qui veut dire que les textes sont propres à chaque langue.

Aucun dictionnaire ou assistant électronique n'est autorisé pour les langues, sauf pour le latin et le grec ancien : Un dictionnaire latin-français est autorisé parmi les références suivantes : GAFFIOT, GOELZER, BORNECQUE ou QUICHERAT.

Un dictionnaire grec-français est autorisé parmi les références suivantes : BAILLY, GEORGIN ou MAGNIEN/LACROIX.

* Les candidats qui ont sélectionné l'ESM de Saint-Cyr parmi les écoles présentées ne peuvent choisir comme :
- 1^{ère} langue uniquement : anglais
- 2^{ème} langue uniquement une langue de la liste suivante : allemand, arabe littéral, chinois, espagnol, italien, portugais ou russe.